

## Les filières du lycée:

### SECTEUR DES METIERS DE LA SECURITE :

- C.A.P. Agent de Sécurité
- Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité (en apprentissage)
- Bac Professionnel Métiers de la Sécurité (en 3 ans)

### SECTEUR DES METIERS DU SANITAIRE ET

#### SOCIAL :

- C.A.P. Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif
- C.A.P. Agent Polyvalent de Restauration
- C.A.P. Accompagnement Educatif Petite Enfance
- Bac. Pro. Accompagnement, soins et services à la personne. Option : en structure (en 3 ans)
- Bac. Pro. Services de Proximité et Vie Locale (en 3 ans)
- Diplôme d'Etat Aide Soignant (inscription au concours en septembre pour un début de formation en septembre de l'année suivante.)

Labellisé « *Lycée des métiers des services à la personne et de la sécurité* », le lycée professionnel Rosa Parks dispense des formations rares, voire uniques dans le réseau public académique.

Les résultats aux examens sont très régulièrement excellents grâce à l'implication des équipes pédagogiques et éducatives et à la richesse des partenariats professionnels.

Situé en Centre Ouest Bretagne, le lycée est accessible par transports scolaires, les emplois du temps sont aménagés en conséquence (du lundi 10H au vendredi 15H50) avec une capacité d'accueil à l'internat de 300 places. De nombreuses activités culturelles, sportives et associatives sont proposées.

**Lycée des métiers des services  
à la personne et de la sécurité**

**Lycée professionnel Rosa PARKS  
47, rue René Le Magorec  
22110 ROSTRENNEN**

**02.96.29.02.16.  
02.96.29.33.28.**

**[www.lp-rosaparks-rostrenen.ac-rennes.fr](http://www.lp-rosaparks-rostrenen.ac-rennes.fr)**

**Lycée professionnel  
Rosa PARKS \_ Rostrenen**

***Journée portes ouvertes  
Samedi 09 mars 2019  
de 9h à 16h***

**Bac. Pro.  
Métiers  
de la  
Sécurité**



## Le Bac Pro Métiers de la Sécurité

### Durée des études :

La formation se déroule sur 3 années, les élèves reçoivent un enseignement général et un enseignement lié à l'exercice de la profession (Réglementation-droit, Sécurité incendie, Communication, Protection des biens et des personnes, Secours à la personne).

Cette formation est ponctuée par 22 semaines de formation en milieu professionnel.

A l'issue de l'année de première, les élèves passent le CAP Agent de Sécurité en certification intermédiaire et choisissent leur dominante pour l'année de Terminale :

- Dominante Sécurité Publique et Sûreté
- Dominante Sécurité Incendie

### Les périodes de formation en milieu professionnel :

- En 2nde, 3 semaines en Sécurité Privée et 2 semaines en Police Municipale.
- En 1ère, 3 semaines en Sécurité Privée, 2 semaines en Sécurité Publique (Gendarmerie/Police nationale) et 3 semaines en Sécurité Incendie (SDIS / CIS)
- En Terminale, 9 semaines pour la dominante Sécurité Publique et Sûreté et 9 semaines pour la dominante Sécurité Incendie.

### • Objectifs :

Former des élèves aux différents métiers de la sécurité dans la fonction publique ( Police Nationale, Gendarmerie, Police Municipale, Sécurité Civile...) ou au sein d'entreprises privées pourvues d'un service de Sécurité.



### • Effectifs : 24 places

### • Recrutement et conditions d'accès :

Il se fait au niveau académique après une troisième.

Les élèves de classe de seconde de LEGT peuvent également candidater à titre dérogatoire pour une réorientation en seconde professionnelle.

Les élèves choisissant la dominante Sécurité Incendie pourront s'engager comme Sapeurs Pompiers Volontaire (SPV). Cet engagement requiert des aptitudes physiques avérées (tests sportifs et certificat 50m nage libre obligatoire) et validées par une visite médicale.

### • Candidature :

L'admission se fait sur dossier, suivi par une convocation à un entretien de motivation et à un test sportif pour les candidats retenus.

Les dossiers de candidature seront disponibles par courrier auprès du secrétariat de votre établissement ou à la rubrique téléchargement sur le site du lycée :

[www.lp-rosaparks-rostrenen.ac-rennes.fr](http://www.lp-rosaparks-rostrenen.ac-rennes.fr)

**à partir du 25/01/2019**

Ils seront à rendre pour **23/03/2019** délai de **rigueur** et les candidats seront convoqués aux entretiens de motivation **24 et 25 avril 2019**.

(dates incontournables à retenir).

### • Poursuites d'études :

—> concours de la fonction publique.

—>Etudes universitaires STAPS

—> Accès possible aux études supérieures comme après tout Bac Pro.